



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 avril 2009**

Délibération n° 2009-0652

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Aménagement des avenues Gabriel Péri et Salvador Allende - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour travaux de la direction de l'eau

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mars 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 7 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Serres, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Desseigne (pouvoir à M. Imbert Y), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), M. Blein (pouvoir à M. Longueval), Mme Frih (pouvoir à Mme Benekadi), MM. Rivalta (pouvoir à M. Terracher), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Coste (pouvoir à Mme Chevallier), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Dubos (pouvoir à M. Goux), MM. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Galliano (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Pédrini), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconèche), M. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Sangalli (pouvoir à M. Colin), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yérémián (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Genin, Louis, Mme Palleja.

Séance publique du 6 avril 2009**Délibération n° 2009-0652**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Aménagement des avenues Gabriel Péri et Salvador Allende - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour travaux de la direction de l'eau**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Lors de sa séance en date du 14 octobre 2002, le Bureau, par décision n° B-2002-0895, a validé le programme d'aménagement des avenues Gabriel Péri et Salvador Allende à Vaulx en Velin et approuvé l'individualisation de l'autorisation de programme pour les études d'un montant de 500 000 € TTC permettant :

- la réalisation des plans topographiques,
- les études urbaines permettant de définir les principes d'aménagement (typologie, matériaux, signalétique, etc.),
- les études et la rémunération du maître d'œuvre.

L'aménagement des avenues Gabriel Péri et Salvador Allende, dans les communes de Vaulx en Velin et Villeurbanne, vise à enlever son caractère autoroutier à cet axe de liaison structurant de la ville qui a créé un effet de coupure entre deux quartiers gommant ainsi toute urbanité aux centres commerciaux et administratifs. Le projet consiste à donner un caractère plus urbain à ces voiries en les paysageant, en privilégiant les circulations piétonnes et cyclistes et en requalifiant les carrefours ; il s'inscrit dans le cadre du grand projet de ville (GPV) de Vaulx en Velin.

Ce projet doit être cohérent avec les opérations connexes telles que le renouvellement du Pré de l'Herpe, l'aménagement de la ZAC du Centre, le projet d'extension de l'école d'architecture de Lyon, la création de la ligne forte de transports en commun C 3 et le projet sur l'îlot Valdo.

Le projet a été décomposé en trois tranches opérationnelles, la tranche C comprenant l'avenue Gabriel Péri entre les rues Picasso et Georges Rougé et l'avenue Salvador Allende entre les rues Georges Rougé et Audin.

Le Conseil, en date du 11 février 2008, a également approuvé, par délibération n° 2008-4797, l'individualisation de l'autorisation de programme pour les travaux de voirie de la tranche C d'un montant de 5 500 000 € TTC permettant, dans une emprise de 25 mètres, la création :

- deux voies de circulation de 3,25 mètres chacune,
- du stationnement longitudinal bilatéral,
- des pistes cyclables séparées des trottoirs par des bandes plantées de plantes tapissantes et d'arbres de hautes tiges.

La réduction d'emprise et le redressement du carrefour Gabriel Péri-Salvador Allende et Gabriel Péri-Hô Chi Minh permettent de libérer des surfaces importantes de terrains constructibles. Ces terrains seront intégrés à la ZAC du Centre en cours de création. Cependant, des réseaux d'assainissement et d'eau potable se trouvant sous ces délaissés doivent être repositionnés sous le domaine public et des antennes créées sur la rue Hô Chi Minh.

Pour permettre la relocalisation des réseaux d'assainissement et d'eau potable, il est donc nécessaire d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 550 000 € TTC ; ces travaux doivent être réalisés avant ceux de voirie, prévus à partir de juillet 2009.

Les travaux seront réalisés sur le budget annexe par la direction de l'eau sur marchés à bons de commande.

Ce projet figure dans la convention de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) du grand projet de ville de Vaulx en Velin.

Une recette d'un montant de 3 165 000 € est attendue. Elle correspond à un taux de subvention de 71 % calculé sur la base initiale d'opération de 4 461 539 €.

Cette opération était inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007. Les tranches B et D sont inscrites à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

Le présent rapport a pour objet l'individualisation partielle de l'autorisation de programme à hauteur de 550 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Approuve :

a) - la réalisation des travaux complémentaires d'aménagement des avenues Gabriel Péri et Salvador Allende à Vaulx en Velin,

b) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C1 développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, sur l'opération 0734 individualisée le 11 février 2008.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 550 000 € en dépenses répartis de la manière suivante sur l'exercice 2009 : 295 000 € en dépenses sur le budget annexe de l'eau et 255 000 € en dépenses sur le budget annexe de l'assainissement de la Communauté urbaine.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 6 550 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 avril 2009.